



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 14 AVRIL 2025

Étaient présents : Délégués de MAISOD, Mme Delphine BARTHET (titulaire) et Mme Céline GROS, Présidente, Délégués de MEUSSIA, Mme Céline COLAS et M. Maxime BALLAUD (titulaires), Délégués de CHARCHILLA, M. Jérôme SMANIOTTO, Vice-Président, Mme Joëlle FRANTZ (titulaire), Délégués de COYRON, M. Olivier GAMBÉY, (titulaires)

Présent(s) Invité(s) : Mme Angélique SWIT, représentant des parents d'élèves, Mme Audrey BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Régisseur de Mômes en Sapey.

Absent(s) et/ou Excusé(s) : M. Yohan MARÉCHAL, Directeur école de MEUSSIA, Mme Christelle CARROZ, Délégués de COYRON, Véronique GAVAND, Directrice école de CHARCHILLA.

Pouvoir(s) reçu(s) :

Secrétaire de séance : Mme Delphine BARTHET

Début de la séance : 20H00

Approbation du dernier compte-rendu :

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil Syndical s'ils ont des observations à apporter au compte-rendu du 11 décembre 2024

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mot de la Présidente aux élus

Lecture de l'ordre du Jour

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour au Conseil Syndical :

BUDGET 2025

- Compte Financier Unique 2024
- Affectation du résultat
- Budget Primitif 2024
- RÉGIE : Acquisition d'un ordinateur portable
- SCOLAIRE : Point sur les effectifs
- Question(s) Diverse(s)

ORDRE DU JOUR

FINANCES : MISE EN PLACE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

À compter du 1^{er} janvier 2025 les comptes administratifs et de gestion sont remplacés par le Compte Financier Unique (CFU).

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein du document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et elles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes à moderniser l'information financière.

En application de l'article 205 de la loi finances pour 2024, le CFU concerne « les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées [...] » ainsi que quelques entités spécifiques listées dans l'article 205 de la loi finances 2024.

Ainsi le CFU devient obligatoire à partir des comptes 2026, soit une production du compte financier unique au plus tard au premier semestre 2027, **pour toutes les entités publiques locales sous M57 ou M4.**

FINANCES : EXERCICE 2024 - APPROBATION DU CFU

Monsieur Jérôme SMANIOTTO, Vice-Président, présente à l'assemblée le Compte Financier Unique comme suit :

INVESTISSEMENT			
	PRÉVU	RÉALISÉ	RAR
DÉPENSES	3 482	2 581	0
RECETTES	3 482	1 981.79	0

FONCTIONNEMENT			
	PRÉVU	RÉALISÉ	RAR
DÉPENSES	168 985	147 204.18	0
RECETTES	168 985	169 059.95	0

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	
INVESTISSEMENT	- 599.21
FONCTIONNEMENT	21 855.77
RÉSULTAT GLOBAL	21 256.56

Madame la Présidente se retirant, le Conseil Syndical, à l'unanimité **APPROUVE et VALIDE** :

- Le Compte Financier Unique 2024

FINANCES : BUDGET 2025 - L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique, l'Assemblée statue sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2024, constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 5 876.77
- Un excédent reporté de : 15 989.00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 21 855.77

- Un déficit d'investissement de : 599.21
- Un déficit de reste à réaliser de : 0.00

Soit un besoin de financement de : 599.21

Et décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : **EXCÉDENT** 21 855.77
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 599.21
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **EXCÉDENT** 21 256.56

- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : **DÉFICIT** 599.21

Madame la Présidente se retirant, le Conseil Syndical, à l'unanimité **APPROUVE** et **VALIDE** :

- L'affectation du résultat sur le Budget Primitif 2025.

FINANCES : BUDGET 2024 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Madame la Présidente présente et commente, article par article, le Budget Primitif 2025.

L'assemblée, à l'unanimité, **DÉCIDE** de voter le Budget Primitif 2025 équilibré en dépenses et recettes de Fonctionnement et d'Investissement de la manière suivante :

- Fonctionnement : 162 651.00
- Investissement : 2 099.21

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée la participation des communes pour l'année 2025 à la somme de 102 394.44 €, soit **un coût par élève de 1 442.18 €** et présente le détail des versements comme suit :

Participation Par Commune		
Communes	Nombres d'élèves	Total 2025
CHARCHILLA	11	15 863.98
COYRON	3	4 326.54
CRENANS	1	1 442.18
MAISOD	20	28 843.60
MEUSSIA	36	51 918.48

FINANCES : ACQUISITION D'UN ORDINATEUR POUR LA RÉGIE

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il y a eu lieu de procéder au remplacement de l'ordinateur de la régie Les mêmes en Sapey.

Elle précise que le matériel actuel de la régie est un ordinateur de récupération datant d'une douzaine d'années, Monsieur le Maire de MAISOD a pu constater par lui-même le temps nécessaire à son allumage puis au dysfonctionnement de l'appareil lorsque la régisseuse souhaite travailler sur les fichiers type word et excel.

Après en avoir exposé le motif, Madame la Présidente présente les devis reçus et analysés en mairie comme suit :

- Société BOOT'IC INFO :

- o Devis n° DE 00002049 à la somme de **808.00 €** TTC comprenant :
 - Ordinateur portable 15.6 pouces HP 250 R G9 / Processeur Intel Core i3-1315 U / Ram 8 Go/SSD 512 Go / Windows 11.
 - Pack Microsoft Office Home 2024
 - Intervention pour préparation de base du PC portable et installation du Pack Office avec création du compte Microsoft.
- o Devis n°DE00002050 à la somme de **908.00 €** TTC comprenant :
 - Ordinateur portable 17.3 pouces HP 17-cp2044nf / Processeur AMD Ryzen 5 7520 U/Ram 16 Go/SSD 512 Go / Windows 11
 - Pack Microsoft Office Home 2024
 - Intervention pour préparation de base du PC portable et installation du Pack Office avec création du compte Microsoft.

- Société XEFI :

- o Devis n° DE00004666 à la somme de **1 160.78 €** TTC comprenant :
 - Ordinateur portable 15.6 pouces – HP ProBook 450 G10 / Processeur Intel Core i3-1315U / 8Go RAM / 256 Go SSD

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** le changement du matériel informatique de la régie « Les Mômes en Sapey »
- **VALIDE** le devis n° DE00002050 de la société BOOT'IC INFO à la somme de **908.00 €** TTC
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

ÉCOLES : POINT SUR LES EFFECTIFS

Madame la Présidente présente les effectifs des écoles au 1^{er} janvier 2025 et les prévisions pour la rentrée 2024/2025 comme suit :

- Effectif au 1^{er} janvier 2025 : 71 élèves

École de Charchilla : **21 élèves**, en détail :

TPS	0	PS :	5	MS :	8	GS :	8
Total élèves							21

École de Meussia : **50 élèves**, en détail :

CP	10	CE1 :	11	CE2	6	CM1	12	CM2 :	11
Total élèves									50

- **Prévisions rentrée 2025/2026** : 66 élèves

École de Charchilla : **21 élèves**, en détail :

PS :	8	MS :	5	GS :	8
Total élèves					21

École de Meussia : **45 élèves**, en détail :

CP	8	CE1 :	9	CE2	11	CM1	6	CM2 :	11
Total élèves									45

- Point sur les effectifs de la cantine et de la garderie :

CANTINE (moyenne)			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
28.7	30.6	36.1	29.1

GARDERIE (moyenne)		
JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	6.3	11.9
MARDI	5.7	13.3
JEUDI	5.9	12.7
VENDREDI	4.5	7

QUESTIONS DIVERSES

ÉCOLES :

ATSEM :

En raison de la diminution continue des effectifs scolaires chaque année, le SIVOS devra décider s'il convient de maintenir ou de supprimer le poste d'ATSEM à l'école de MEUSSIA pour la rentrée 2025/2026.

CANTINE :

Le tarif des repas de la cantine sera discuté lors du prochain conseil du SIVOS afin de trouver des solutions pour compenser l'impact de l'inflation. (Pour information : un déficit de 1,52 € par repas et par élève est actuellement absorbé par le SIVOS).

Le SIVOS approuve la prise en charge exceptionnelle des enfants au service de la cantine avec repas fourni par les parents, à raison de deux prises en charge exceptionnelles par an, avec une facturation du temps de garderie à 4 €.

GARDERIE :

Lors de la séance du 11 décembre 2024, la demande de nombreux parents concernant la mise en place d'un forfait pour la garderie du matin et/ou du soir avait été évoquée. Il avait été décidé que ce point serait abordé par délibération lors du conseil syndical de juillet, en vue d'une mise en application à la rentrée 2025/2026.

FACTURATION :

Nous recevons régulièrement des demandes de parents concernant la possibilité d'utiliser un autre moyen de paiement que le chèque pour le service de cantine et de garderie.

Actuellement, il n'est pas possible de procéder par un autre moyen de paiement car :

- Pour permettre aux parents d'utiliser un autre moyen de paiement, cela nécessiterait deux paramétrages supplémentaires du logiciel de comptabilité, afin que les factures soient émises directement par le secrétariat du SIVOS, entraînant un coût supplémentaire qui serait obligé de le répercuter sur le prix des repas déjà élevé pour les parents. De plus, le mode de fonctionnement de gestion de la cantine/garderie devrait être réétudié en intégralité. Cette mise en place éventuelle, devra être discutée lors d'une réunion du Conseil Syndical.

BUS :

Des parents ont signalé à Madame la Présidente que l'accompagnatrice de bus aurait pris des photos des enfants lors d'un trajet. Les parents demandent à ce qu'un droit à l'image soit demandé.

Après s'être entretenue avec l'agent, qui justifie ce geste par « le seul moyen de preuve » pour les mauvais comportements des enfants dans le bus, Madame la Présidente s'est rendu dans le bus afin de faire un rappel au règlement pour calmer les comportements de dérives, inacceptable.

Le SIVOS ne tolère pas le manque de respect des enfants envers les agents, ni le non-respect du règlement. Les enfants ont été avertis qu'en cas de nouveaux signalements, un courrier en présence du médiateur sera transmis avec exclusion du bus.